

LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET L'ÉLABORATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Cette formation répond à un double besoin : d'une part, celui d'accompagner les personnes amenées à réaliser pour la première fois un budget et un compte administratif conformément au décret du 22 octobre 2003, et, d'autre part, celui de conforter et de compléter les compétences de ceux qui ont déjà une expérience de la construction de ces outils.

La formation est aussi l'occasion de promouvoir les échanges sur les bonnes pratiques, sur les différentes stratégies de négociation budgétaire et sur l'aide à la construction des propositions d'affectation des résultats.

OBJECTIFS

- Perfectionner les connaissances sur la réglementation en vigueur et son application
- Repérer le processus de tarification
- Acquérir une démarche structurée d'élaboration d'un budget et des comptes administratifs

CONTENU

Le processus de tarification

Les étapes préalables à la tarification
L'autorisation de création, de transformation ou d'extension
L'habilitation financière

Le budget : traduction comptable du projet associatif

Une obligation administrative
Le budget et le projet associatif

Contenu et suivi du budget

L'élaboration du budget
Sa structure : section d'investissement, section d'exploitation

Les annexes au budget

Les annexes obligatoires
Les annexes facultatives

Le compte administratif et ses annexes

Présentation (contenu...)
Le contrôle a posteriori
Le rapport d'activité
L'affectation des résultats
Le bilan financier

Convergences tarifaires et indicateurs médico-sociaux

Objectifs
Les indicateurs applicables par catégories



15 septembre 2015



Paris



316 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Contrôleurs de gestion
- Comptables

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

INTERVENANT

- Expert-comptable, commissaire aux comptes, expert en audit interne

